



**IMBAKIN HOLDING**  
**SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCAP**

Selon cette liste des présences, 238.390 actions sont présentes ou représentées sur les 3.189.330 actions représentatives du capital social ayant pouvoir de vote.

Chaque action donne droit à une voix.  
Il est pris part au vote pour un total de 238.390 voix.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les faits exposés par le Président et le Secrétaire sont vérifiés par le Bureau et reconnus exacts par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

L'ordre du jour comporte :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.
2. Rapport du commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ainsi que l'affectation du résultat.
4. Proposition de rémunérer les administrateurs à hauteur d'EUR 800.- par réunion pour chaque administrateur, payable annuellement
5. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire pour sa mission de contrôle.

\*

**DELIBERATIONS**

**1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.**

Le Président fait lecture du Rapport du Conseil d'Administration. Les actionnaires ayant pu en prendre connaissance, l'Assemblée dispense le Président de la lecture du Rapport du Commissaire.  
La discussion de ces rapports est abordée ; il est répondu aux questions posées dans l'Assemblée; les informations complémentaires demandées sont fournies.

**2. Comptes clôturés au 31 décembre 2014.**

Les comptes statutaires, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014 sont soumis à l'examen de l'Assemblée.  
Il est donné réponse aux questions posées par les membres de l'Assemblée.  
Le bilan, le compte de résultats et l'annexe sont approuvés à l'unanimité.

**3. Affectation des résultats**

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ressortant des comptes annuels sociaux qui viennent d'être approuvés.

Perte de l'exercice	5.810,00 Euros
Report du bénéfice antérieur	<u>304.007,82</u> Euros
Bénéfice à affecter	298.197,82 Euros
Bénéfice à reporter	298.197,82 Euros

**4. Rémunération des administrateurs**

L'Assemblée approuve à l'unanimité la rémunération des administrateurs à raison de 800 Euros par réunion par administrateur.

**IMBAKIN HOLDING**  
**SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOTSCHAP**

**5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire**

Par votes spéciaux à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge à chaque administrateur, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Par vote spécial à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.



Le Secrétaire

J. WILCAUYS



Les Scrutateurs

S.H. WATERSCHOOT



Le Président

C. EVERS

Le Bureau

Les Actionnaires

